

ABONNEMENT.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Saumur.
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9
Poste:
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

L'ECHO SAUMUROIS

Annances, la ligne. . . 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 MARS

Chronique générale.

La question budgétaire, telle quelle est posée à cette heure, par suite du conflit survenu entre le Sénat et la Chambre, défrise principalement les polémiques de la presse.

Chose digne de remarque, la République française prend parti pour M. Jules Roche contre le gouvernement. Elle déplore le rétablissement du crédit pour les chanoines, rétablissement sollicité par le garde des sceaux et opéré à 5 voix de majorité, grâce à l'appoint des voix de la droite.

Examinant la juste et sage théorie en vertu de laquelle le service du budget des cultes constitue une dette sacrée de l'État vis-à-vis de l'Église de France, le moniteur vis-à-vis de l'Église écrit: « Est-il besoin de répéter encore que le budget des cultes n'est pas une dette et que la France contemporaine n'a aucune dette envers l'Église. »

C'est la théorie de la confiscation et de la banqueroute.

La majorité républicaine de la Chambre a accepté les chiffres votés par le Sénat pour les cours d'appel et les tribunaux de première instance.

Par contre, elle a maintenu les réductions qu'elle avait primitivement prononcées:

- 1° Contre la cour de cassation;
2° Contre le personnel de la justice française en Algérie;
3° Contre M. l'archevêque de Paris;
4° Contre les évêques de l'Algérie;
5° Contre les curés;
6° Contre les chanoines;
7° Contre le chapitre de Saint-Denis;
8° Contre les grands séminaires catholiques;

92 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE XII
LE JUGEMENT (suite).

M. Affichard produisit du premier coup un effet favorable: on vit que Rouget serait vaillamment défendu, et les jurés se penchèrent attentivement sur leurs bancs.

Malheureusement il ne nous est rien resté de la plaidoirie de M. Affichard, si ce n'est un pâle compte-rendu des journaux et quelques mots de la péroraison, saisis au vol par un auditeur attentif. Mais le souvenir de cette défense est resté vivant chez tous ceux qui l'ont entendue. Plus d'une fois le jeune avocat fut interrompu par des applaudissements discrets; plus d'une fois il arracha des larmes à tout l'auditoire. M. Affichard obtint le plus grand succès en faisant passer sous les yeux de MM. les jurés le tableau de la vie étrange et sauvage de Rouget. Pensant bien qu'il n'obtiendrait pas l'acquiescement, il s'attacha à émouvoir le jury et

9° Contre les séminaires protestants et israélites;

10° Contre les presbytères et édifices protestants.

En somme, la majorité de la Chambre n'a daigné agréer les modifications introduites par le Sénat que sur deux points, et deux points des moins importants. Elle a inflexiblement repoussé toutes les améliorations proposées pour les cultes. Pour cette majorité de sectaires, la religion est toujours l'ennemie.

On dit que le Sénat n'insistera pas et n'osera maintenir ses premières décisions. Ce sera, sous couleur de conciliation, un aveu complet d'impuissance et même d'inutilité.

La Ligue s'occupe des affaires du Tonkin. Après s'être associée aux hommages rendus par le gouvernement à la conduite héroïque des défenseurs et des libérateurs de Tuyen-Quang, elle ajoute: « C'est fort bien. Mais il y aurait quelque chose de mieux encore que de féliciter nos brillants soldats. Ce serait de ne pas leur demander leur sang et leur héroïsme pour une idée dont M. le président du conseil lui-même serait absolument hors d'état de nous expliquer l'avenir. Il faut le dire bien haut: la conscience publique est lasse, profondément lasse de la sanglante équipée du Tonkin. En voilà assez, répète-t-on de toutes parts. »

Sans doute en voilà assez, en voilà même beaucoup trop, mais comment se tirer du sanglant guépier dans lequel la République a jeté la France? C'est là un point sur lequel la Ligue omet, et pour cause, d'émettre une opinion.

Nous lisons dans les Nouvelles:

« Le représentant d'une grande maison américaine de Bordeaux vient d'être appelé par dépêche télégraphique au ministère de la guerre. On lui a demandé s'il pouvait fournir sous 15 jours une quantité énorme de viande salée. Il a répondu affirmative-

ment. On lui a alors demandé du temps pour payer. Il a allégué que la maison ne livrait que contre règlement sous les trois jours et qu'elle agissait ainsi avec le gouvernement anglais pour le ravitaillement de l'expédition du Soudan. On lui a avoué que l'on ne pouvait conclure: les vivres réservés pour la mobilisation sont consommés et il n'y a pas de crédits ouverts au budget pour les remplacer.

Si ces faits étaient contestés, nous pourrions citer les noms et les chiffres. »

On sait que M. Raynal, dans son discours d'inauguration d'un chemin de fer, qui d'ailleurs a failli sauter, a déclaré que les élections auraient lieu dans deux mois. On prétend aujourd'hui que la nouvelle donnée par M. Raynal n'est pas plus solide que son chemin de fer.

Toutefois, comme il est peu probable que M. Raynal, l'un des muets du sérail ferrychon, ait parlé sans la permission de son pacha, il faut déduire et de ses paroles et des démentis que leur donnent aujourd'hui certains officieux, que le plan du gouvernement est de laisser le plus longtemps possible le corps électoral dans le doute sur la date des élections. Cette manœuvre est déloyale. Mais on ne peut raisonnablement attendre autre chose du ministère Ferry et la conclusion est qu'il faut se tenir prêt à tout événement.

M. Gaineau, député de Dreux, a été frappé mardi d'une attaque d'apoplexie en sortant d'une matinée que donnait M. Yvon, rue de la Pompe, à Passy.

L'état du malade ne laisse pas que d'être inquiétant.

M. Brisson a annoncé à la Chambre qu'il avait reçu une demande en autorisation de poursuites.

Cette demande émane d'un sieur V... Elle vise M. Mauger, député du Calvados,

en raison d'une brochure où le sieur V... est désigné.

Ce dernier assigne M. Mauger en police correctionnelle pour diffamation, et lui demande 50,000 fr. de dommages-intérêts.

En attendant d'exporter au Tonkin des marchandises françaises, nous nous préparons, paraît-il, à y exporter des fonctionnaires.

On affirme que les ministres de la justice et de la marine élaborent en ce moment un projet d'organisation du service judiciaire au Tonkin.

Le siège de la cour d'appel sera à Hanoi, où il y aura également un tribunal de première instance.

Hai-Phong aussi aura son tribunal.

On sait que M. Martin-Feuillée est la justice même. L'an dernier, il faisait mettre d'office à la retraite un conseiller de la cour d'appel de ***, sous le prétexte que sa santé ne lui permettait pas d'assister ponctuellement aux audiences. Il est vrai que ce magistrat était dénoncé comme refusant de rendre aux opportunistes des services et qu'il avait des relations privées avec certaines personnalités réactionnaires.

Or, à la même cour, se trouve aujourd'hui un président de chambre qui, depuis plus de quinze mois, n'a pas siégé une seule fois. On lui renouvelle tous les trois mois son congé, et l'on se garde bien de le mettre à la retraite.

L'IDÉE DE DIEU ET LES FR. MAÇ.

Nous avons entretenu nos lecteurs du dissident qui a brouillé les maçons anglais avec les maçons français, et de la tentative infructueuse faite récemment par ces derniers pour faire cesser le malentendu qui existe entre les membres de la secte internationale des deux pays, la grande Loge anglaise persistant dans son refus d'entretenir des relations avec des frères séparés sur la

à obtenir des circonstances atténuantes pour sauver la tête de son infortuné client.

Voici d'ailleurs le compte-rendu publié les 14 et 17 février 1887 par les journaux d'Angers:

« Deux ordres d'idées ont été la base de l'argumentation à laquelle M. Affichard s'est livré: les faits et leur examen d'une part, de l'autre, la vie de Rouget et particulièrement son existence vagabonde au milieu des bois; c'est là surtout que le défenseur a fait porter ses efforts, n'ignorant pas que si quelque chose pouvait atténuer la rigueur du verdict, c'était précisément cette existence étrange, inouïe: celle d'un seul homme contre la société armée, cette vie de deux années qui, pour Rouget, par ses incontestables souffrances, avait été, selon le défenseur, un commencement terrible d'expiation.

« Pour choisir entre tous les récits dont l'accusé avait fait son défenseur le confident, nous raconterons cette scène émouvante:

« Rouget vient un soir frapper au seuil de sa demeure, avide de revoir sa famille; sa femme, reconnaissant son pas, ouvre la porte, ses enfants sont dans les larmes, elle-même se tient silencieuse, et puis le menant sans mot dire dans la cour, élevant une résine enflammée à la hauteur d'une feuille de papier, collée récemment à la muraille, cette malheureuse lut alors ces paroles:

La Cour condamne Rouget à la peine de mort. Puis il se fit un profond silence. Les enfants de Rouget se pressaient autour de lui, et ce dernier, pour se soustraire à cette scène poignante, s'élança tout à coup au milieu des bois en s'écriant: « Eh bien, alors, puisque je suis perdu, Rouget courra ce qu'il pourra courir!... » Que cette scène ait ou n'ait pas eu lieu, elle n'en est pas moins émouvante, puisqu'elle parle à la fois au cœur et à l'imagination. »

Après avoir discuté certains faits, M. Affichard s'adresse, en terminant, au cœur des jurés:

« Messieurs, s'écria-t-il, le temps est, dit-on, un grand maître! C'est aussi un grand réparateur! C'est un grand maître, car il s'assimile toutes les choses, il nous absorbe, nous dévore, et chaque heure emporte un peu de notre vie... C'est un grand réparateur, car, au temps il appartient de faire renaître l'espérance, là où régnait le désespoir, et parfois il fait rayonner les grâces du sourire sous des larmes qui se croient éternelles!... Le temps, c'est aussi un grand médecin, le meilleur de tous; il donne à l'homme, de la part de Dieu, des délais pour rentrer en lui-même et, s'il est criminel, pour se repentir... Eh bien! que les deux années d'expiation de Rouget saignent sa tête; que ses souffrances éveillent en vous la compassion et la miséricorde, laissez-lui la vie!

Que son sang, je vous en conjure, ne retombe pas sur moi! »

Un véritable tumulte s'éleva dans la salle au moment où M. Affichard cessa de parler. Rouget pleurait, la tête dans ses mains. La foule manifestait bruyamment son admiration pour le défenseur et sa sympathie pour l'accusé; la Milcent et Julien se cachaient plus que jamais dans leur coin; l'Anglais s'était dressé sur ses longues jambes et applaudissait de la tête et des mains sans songer à dissimuler les deux larmes qui coulaient sur ses joues; les braconniers pleuraient tous, sauf le père Carrou, qui contenait mieux son émotion.

Le procureur général se rendit compte de l'influence exercée par M. Affichard sur les jurés et sur la foule, et de la nécessité d'une réplique. Il répliqua donc avec une énergie extrême, et réclama éloquentement la peine capitale.

M. Affichard se leva à son tour et protesta vivement. La trahison de la Milcent, défendue par M. le procureur général, lui fournit un nouvel argument d'atténuation.

On entendit crier dans la salle:

— A bas les traîtres!

C'était encore ce pauvre Potard qui perdait la tête et se croyait encore à Durtal.

Enfin, M. le président, après avoir calmé cette effervescence, résuma les débats, et le jury entra

question de l'existence de Dieu. M. Brad-
lough annonce que la question va être sou-
mise aux maçons du monde entier. Les ma-
çons français, qui ont supprimé Dieu de
leur programme, se disent sûrs d'obtenir
gain de cause devant le « couvent » univer-
sel qui devra se tenir à Londres cette année.
Nous verrons si le résultat justifiera les pré-
visions. En attendant, constatons que, jus-
qu'ici, il n'y a que les Loges de Belgique
qui se montrent disposées à faire cause com-
mune avec les Loges françaises.

Cette lutte domestique n'est pas sans inté-
rêt. L'Encyclopédie *Humanum genus* a eu pour
résultat de jeter le trouble dans les Loges, et
il est possible que cette désunion soit la
conséquence de l'acte de Léon XIII.

L'EXPOSITION DE 1889.

La commission de l'exposition de 1889 a
entendu hier la lecture du rapport de M. An-
tonin Proust.

Ce rapport examine successivement le
choix de l'emplacement (le Champ-de-Mars),
le plan général des constructions, la forma-
tion du capital de garantie (40 millions). Il
fixe le budget des dépenses à 50 millions, en
réservant comme ressources, pour faire face
à ce budget, une somme de 28 millions à
demander comme subvention à l'Etat et à la
ville, et une somme de 22 millions à de-
mander aux souscriptions privées, mais sur
laquelle la commission estime que 40 mil-
lions seront suffisants.

A l'unanimité, la commission a approuvé
ces dispositions.

Cette réunion plénière clôt les travaux de
la commission d'études.

DÉFIANCE ! DÉFIANCE !

Les républicains connaissent leur Ferry
comme s'ils l'avaient fait républicain.

Il ne peut ouvrir la bouche, sans qu'ils
crient : Il ment.

Il ne peut publier une dépêche, sans
qu'ils l'accusent de publier des textes fal-
sifiés.

M. Rochefort disait hier matin :

« Nous parierions avec M. Ferry le mil-
liard qu'il s'est fait adjuger, sur le budget
de 1885, par les Gamahut de sa majorité,
que le général Brière de l'Isle n'a jamais
envoyé le télégramme qu'on nous donne
comme signé de lui, et nous défions le pré-
sident du conseil de nous en montrer l'ori-
ginal.

« Nous ne doutons pas de nos soldats,
dont la bravoure serait si utile à la défense
de nos frontières et qu'on envoie aux plus
inutiles boucheries ; mais nous affirmons
que jamais un commandant en chef n'a in-
troduit dans le rapport de ses opérations
militaires cette phrase prétentieuse :

« Ce siège (celui de Tuyen-Quan) doit
compter parmi les plus belles pages de
notre histoire. »

« Non plus que celle-ci :
« La France doit être fière de ses vil-
lantes troupes. »

« Ces troupes, le général Brière de l'Isle
en fait partie, puisqu'il les commande, et il
ne viendra à personne l'idée de dire à son
gouvernement, même par voie télégra-
phique :

« Mon pays doit être fier de moi. »

« Les dépêches du général en chef de l'ar-
mée du Tonkin ont donc été incontestable-
ment dénaturées par les falsificateurs atta-
chés au ministère. Dans quelle mesure ?
Voilà ce que nous ignorons. Mais si nos
dernières victoires étaient décisives, comme
on essaie de nous le faire avaler, le *Temps*,
jusqu'à ce jour grand partisan des plus im-
pitoyables représailles envers ces imperti-
nents Chinois qui ont l'audace de vouloir
rester tranquilles chez eux, ne publierait
pas, à la date d'hier soir, un article où il
chante à l'Empereur de la Chine, sur un air
connu :

Allons ! monsieur, que tout soit oublié :
Je vous offre mon amitié. »

Dans quelle mesure nous ment-on ?
C'est la seule question que l'on pose, dès
qu'un ministre parle.

Aimable confiance ! Charmant régime !

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

LES COMBATS DE KELUNG.

Londres, 12 mars.

Une dépêche de Hong-Kong, publiée par
le *Standard* de ce matin, confirme la nou-
velle de la prise des positions chinoises par
les Français à Kelung.

Les pertes des Français sont évaluées à
250 hommes.

Voici, d'ailleurs, le télégramme officiel
que le ministre de la guerre vient de rece-
voir de l'amiral Lespès :

« Kelung, 8 mars.

« Le colonel Duchesne, à la tête d'une
colonne de 1,300 hommes, a attaqué les po-
sitions chinoises le 4 mars.

« Après une série de brillants combats,
qui n'a pas duré moins de quatre jours, au
milieu d'un pays accidenté et difficile, les
Chinois ont été chassés de tous les points
qu'ils occupaient et complètement refoulés
sur la route de Tamsui.

« Leurs pertes ont été très-sérieuses ;
deux canons ont été pris, ainsi qu'un grand
nombre de fusils, de drapeaux et de muni-
tions.

« Les troupes, qui comme toujours ont
été admirables, ont éprouvé des pertes sen-
sibles, environ 200 tués et blessés.

« L'état sanitaire est bon.

« Amiral LESPÈS. »

Hong-Kong, 11 mars.

Les positions chinoises autour de Kelung
ont été enlevées après une série de combats
qui ont duré cinq jours.

Les pertes françaises s'élèvent à 40 morts
et 200 blessés.

Le ministre de la marine n'a pas reçu
confirmation de cette nouvelle.

LA GUERRE ANGLO-RUSSE.

La grosse affaire du jour continue à être
la question afghane qui prend une tournure
de plus inquiétantes.

Hier, on était presque à la paix ; aujour-
d'hui, les nouvelles sont toutes à la guerre.

La France a reçu de son correspondant
particulier à Londres la dépêche suivante :

« Londres, 12 mars, matin.

« L'horizon est devenu très-sombre de-
puis plusieurs jours, et la guerre entre l'An-
gleterre et la Russie, au sujet de l'Afgha-
nistan, semble de plus en plus probable. La
plupart des journaux croient à une rupture
imminente.

« On comprend, dans ces conditions,
qu'une grande émotion règne ici. Hier, une
véritable panique a eu lieu aux Stock-
Exchange.

« Depuis vingt-quatre heures, les nouvel-
les arrivent plus mauvaises les unes que les
autres. Une dépêche de Calcutta dit que les
Russes sont fortement retranchés près des
Penjdeh et qu'ils se préparent à continuer
leur marche en avant.

« Le colonel Alikahoff, un des officiers
les plus anglophobes de l'armée russe, est à
quelques verstes de Hérat, avec toutes ses
troupes. Sir Lumsden, qui commande les
forces anglaises, est au défilé de Robat ;
mais ses troupes sont bien inférieures en
nombre à celles des Russes, et il est proba-
ble que si ceux-ci continuent à avancer, les
Anglais seront contraints de battre en re-
traite.

« Ce matin, un des journaux les mieux in-
formés en ce qui touche les affaires de l'Af-
ghanistan, dit qu'il a le regret d'apprendre
que les dernières nouvelles sont très-graves
et que la guerre est imminente. »

On mande de Meshed au *Daily-News* :

« Le bruit court que des forces russes
considérables sont dirigées du Caucase vers
l'Asie centrale.

« On suppose que le point de concentra-
tion de ces troupes sera Askabad. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 mars.

Aujourd'hui, Mi-Carême, les affaires sont presque
nulles sur le marché, de nombreux vides sont à en-
registrer, et la Bourse est presque déserte ; ses por-
tes seraient restées closes aujourd'hui que nous n'y
aurions vu aucun inconvénient, étant donné le peu
de transactions qui ont eu lieu.

Les Rentes françaises se négocient : le 3 0/0 à
82.20, l'amortissable à 83.76, le 4 1/2 à 110.05.

L'action du Crédit Foncier se maintient à un ni-
veau tout à fait satisfaisant. Dans sa dernière séance
hebdomadaire, le conseil d'administration a auto-
risé pour 8 millions 521,000 fr. de nouveaux prêts
dont 7 millions 718,000 fr. en prêts fonciers et
803,000 fr. en prêts communaux.

La Banque de Paris reste calme à 798.

Notons un bon courant d'achats sur la Banque
d'Escompte à 588.

La Société Générale est solidement tenue, en
attendant son mouvement de hausse, à 485.

Les Chemins Méridionaux se tiennent aux envi-
rons de 710 fr.

L'action Panama fléchit à 498.75.

L'Italien se maintient à un cours satisfaisant à
97.70.

Les actions de nos grandes Compagnies de che-
mins de fer s'inscrivent sans grandes variations :
le Nord à 1,655, l'Orléans à 1,370, le Midi à
1,167.50, l'Ouest à 870, l'Est à 790.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Les Tramways Saumurois.

Monsieur le Rédacteur,

Dernièrement, M. Monprofit, directeur et
concessionnaire des Tramways Saumurois,
empruntait les colonnes de votre journal
pour solliciter, en faveur de son « œuvre »,
le concours de « tous les hommes, sans excep-
tion de parti, qui ont souci de l'avenir indus-
triel, commercial et agricole de Saumur ».

En un mot, M. Monprofit nous deman-
dait de l'argent pour faire cette affaire.
Aussi, nous pensons qu'il n'hésitera pas à
nous renseigner sur plusieurs points que ses
longues explications ne permettent aucunement
d'éclaircir.

On nous dit : Le ministre des travaux
publics a reconnu, à la date du 5 janvier
1883, que le Tramway de Saumur coûterait
au moins 4,450,000 francs ; mais on ajoute
que M. le ministre a été trop large et trop
généreux dans ses appréciations, et qu'avec
4,200,000 francs seulement, on pourra faire
tout le travail, à l'exception cependant des
raccordements industriels qui sont indis-
pensables pour permettre au tramway de
fonctionner utilement, puisqu'il s'arrête à
une certaine distance de Fontevault d'un
côté, et que, pour l'autre extrémité de la
ligne, la gare terminus a été prévue « avant
l'entrée de Saint-Hilaire - Saint - Florent. »
Singulière combinaison !

On nous dit encore : L'Etat exige du con-
cessionnaire un cautionnement de 50,000
francs. C'est donc 4,250,000 francs que
nous demandons au public pour payer les
travaux et pour remplir nos engagements
vis-à-vis de l'Etat.

Tout cela est fort bien. Mais avant de
donner notre argent à M. Monprofit, nous
serions heureux de connaître sa réponse
aux questions suivantes :

1° Quel est le montant du capital que M. le
directeur et concessionnaire met personnel-
lement dans l'affaire ?

2° Quel est le propriétaire des traverses,
rails et autres objets dont l'arrivée à Sau-
mur a fait quelque bruit dans les journaux
de la localité et dans le public ?

3° A-t-on fourni le cautionnement dé-
mandé par l'Etat et dont le versement au-
rait dû précéder la déclaration d'utilité pu-
blique ?

4° A-t-on versé dans la caisse du receveur
particulier de Saumur la redevance annuelle
de 7 à 800 francs destinée aux agents du
contrôle et exigible depuis deux ans ?

Evidemment M. Monprofit s'empressera
de nous éclaircir. Nous appellerons d'ail-
leurs son attention sur tous les détails de
cette affaire, s'il veut bien nous permettre de
l'examiner sérieusement avant de nous faire

dans la salle des délibérations. Il y eut une suspen-
sion d'audience de trois longs quarts d'heure pen-
dant laquelle les deux éloquentes champions de
l'accusation et de la défense furent chaudement
félicités par leurs amis.

Il était onze heures du soir, et l'audience durait
depuis le matin, mais personne ne songeait à
quitter la salle avant de connaître le dénouement
du drame.

Au dehors, la foule, prévenue que le jury délibé-
rait et que l'arrêt allait être connu, restait compacte
et bruyante.

Vers onze heures et demie, un coup de sonnette
retentit et ce signal suffit pour calmer l'auditoire.
Les jurés, pâles et graves, rentrèrent à leurs
places, et l'huissier, pour la dernière fois, cria :

— La Cour, messieurs !

Les magistrats s'assirent et M. le président re-
commanda à la foule d'éviter toute marque d'ap-
probation ou d'improbation.

Puis, au milieu d'un solennel silence, le chef du
jury se leva et, posant la main sur son cœur, dit :

— Sur mon honneur et ma conscience devant
Dieu et devant les hommes, la réponse du jury est :

Sur la première question : Oui, à la majorité.

Circonstances atténuantes : Oui, à la majorité !

A peine le chef du jury eut-il fait connaître ce
verdict qu'il y eut, malgré les recommandations de

M. le président, un grand bruit dans la salle, puis
au dehors, dans la cour et dans la rue.

M^r Afféhard triomphait. La tête de Rouget était
sauvée, grâce aux circonstances atténuantes admi-
sées par le jury.

— Faites monter l'accusé ! dit M. le président.

Rouget monta. Le greffier relut le verdict, puis
la Cour se retira une seconde, et rentra pour rendre
l'arrêt définitif.

Le fameux braconnier de Durtal et de Daumcray
était condamné aux travaux forcés à perpétuité !

En écoutant l'arrêt, Rouget respira bruyamment,
et son visage s'éclaira d'un sourire, pour remercier
son défenseur et ses amis. Ce n'était pas encore
la liberté, mais c'était la vie, c'est-à-dire l'espé-
rance !

Debout, brisé par la fatigue, hors de lui, l'Anglais
battait des mains, malgré les remontrances réité-
rées de l'huissier.

La Milcent, croyant déjà voir Rouget reparaitre,
s'évanouit tout à coup, et son mari dut la traîner
hors de la salle.

Quant aux braconniers, incapables d'exprimer
toute leur joie autrement que par signes, ils se
serrèrent mutuellement les mains ; le père Carrou
seul trouva la force de dire :

— C'est bien, mes enfants ! avant peu Rouget
sera libre.

L'audience fut aussitôt levée, et la foule se pré-

cipita hors de la salle pour apercevoir Rouget que
les gendarmes conduisaient à la voiture cellulaire
et de là à la prison.

Quand le condamné parut, souriant, presque gai,
sur le perron de la cour, un grand cri s'éleva :

— Vive Rouget ! grâce pour Rouget !

Les deux Carrou, Anatole, Baptiste et les Fau-
cheux étaient au premier rang. Le Potard put ser-
rer convulsivement la main de son ami.

Mais aussitôt les gendarmes poussèrent le con-
damné dans une cellule et s'installèrent près de
lui : le cocher fouetta son cheval et la voiture dis-
parut, tandis que la foule criait encore :

— Grâce pour Rouget !

M^r Afféhard, rayonnant de joie, parut ensuite,
et les ouvriers, dont l'enthousiasme était au comble,
l'escortèrent jusqu'à sa demeure, le portant en
triomphe et criant :

— Vive maître Afféhard !

Ce fut une ovation toute spontanée, dont le sou-
venir vit encore à Angers.

Quelques instants après, Rouget rentra à la
prison ; mais avant d'en franchir le seuil, il jeta les
yeux derrière lui, sur la petite place, et aperçut un
homme qui avait couru de toutes ses forces derrière
la voiture, et qui se détacha tout à coup de l'obs-
curité en criant :

— A bientôt, Rouget !

Le braconnier tressaillit et ses yeux se portèrent

instinctivement vers les belles étoiles qui brillaient
au ciel.

Quel était cet homme, et que signifiait ce cri
d'espérance ?

C'est ce que nous saurons peut-être un jour, car
la vie extraordinaire du braconnier d'Anjou devait
se terminer au milieu d'aventures plus étranges
encore que celles que nous avons racontées jus-
qu'ici.

A l'entrée de la seconde enceinte, Rouget trouva
le gardien-chef qui ignorait le résultat de l'au-
dience.

Le braconnier s'avança rapidement vers lui et
saisissant gaiement la petite mèche de cheveux qui
dormait sur son front :

— Elle tient encore ! s'écria-t-il.

Quelques jours plus tard, Rouget partait pour
La Rochelle, où il devait s'embarquer pour la
Guyane-Française.

Le même jour, une voiture fermée emmenait
vers Nantes un homme et une femme que l'indi-
gnation publique chassait du pays.

L'homme était abattu, consterné. La femme avait
vieilli de vingt ans en deux mois. Elle avait tout
perdu, le repos, la fortune et l'honneur. Haletée de
mauvais rêves, elle ne pouvait plus trouver le
sommeil, et sa vie devait se consumer lentement
dans le remords et dans la honte.

Cette femme était la Milcent !

CH. SAINT-MARTIN.

FIN.

Inscrire sur la liste des fondateurs de sa Compagnie en perspective qu'il intitule déjà « Voies étroites de l'Ouest. »

UN DE VOS LECTEURS.

Une nouvelle crue se manifeste dans le Cher. Elle paraît devoir atteindre ou même dépasser 2^m à Saint-Aignan dans la matinée du 13 mars.
On pense que la crue atteindra à Tours 8 mètres demain 14 mars, dans la matinée.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs un 3^e concert dans les salons de la Mairie mercredi prochain, 8 mars, à 8 heures du soir.

Programme.

1. *Le Jour et la Nuit*, fantaisie : Musique municipale.
2. *On est bien forcé d'être honnête*, chansonnette chantée par M. Marliac.
3. *Quatuor de Haydn*, andante, menuetto et scherzando.
4. *Monsieur Tranquille*, par M. Marliac.
5. *Les Noces de Jeannette*, grande fantaisie : Musique municipale.
6. *Stradella*, solo de violoncelle.
7. Mélodie pour violon, violoncelle et piano.
8. Polka pour deux pistons : Musique municipale.
9. *Le parapluie pleure*, par M. Marliac.

Le Chef de musique, V. MEYER.

Nous publierons demain, en Chronique musicale, le compte rendu, annoncé dans notre numéro de lundi, du concert donné au théâtre par l'Harmonie Saumuroise.

TIRAGE DE LA LOTERIE DES ARTISTES MUSICIENS.

Le numéro 376,579 gagne 50,000 fr.
Le numéro 493,540 gagne 25,000 fr.
Les numéros 260,015 et 90,759 gagnent chacun 40,000 fr.; les numéros 668,341 et 784,314, chacun 5,000 fr.

Mercredi dernier, vers 8 heures du matin, on a aperçu le cadavre d'un individu au milieu du principal cours de la Loire passant sous le pont suspendu de Gennes.

« DEUX GRANDS BEAUX » OU « DEUX BEAUX GRANDS ? »

Nous avons aujourd'hui, dit l'Anjou, le past de M. Benoist à Bourgueil. Le député de Baugé a trouvé le moyen, dans son petit discours, de donner un coup de patte à ses collègues du Conseil général de Maine-et-Loire : « Votre succès, a-t-il dit, convaincra même les plus obstinés, jusqu'à ce jour, dans leur opposition : nous espérons que le Conseil général de Maine-et-Loire suivra enfin l'exemple que vous lui avez donné et constituera dans notre département un réseau semblable au vôtre. »

Pois, en terminant, il a bu à l'union de « ces deux grands beaux départements de l'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire (sic). »
Un autre journal met : « de ces deux beaux grands. »

Nous proposons une troisième formule pour arranger tout le monde, et nous dirons :

« Ces grands beaux deux départements de l'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire. »
Comme cela, ça pourra aller.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« M. Benoist, député de Baugé, figurait, dimanche dernier, à l'inauguration de la ligne de Port-Boulet à Châteaurenault. C'était l'occasion pour lui de savoir de M. le ministre Raynal à quelle date se fera l'inauguration du chemin de fer de La Flèche à Angers.

» Le Patriote, qui avait promis l'inauguration pour le 15 février dernier, voudra, sans doute, communiquer au public la réponse de M. Raynal à M. Benoist. Ayant, une fois, dupé le public, c'est bien le moins qu'il lui dise la vérité aujourd'hui pour calmer l'irritation légitime et croissante des populations que l'on abuse. »

L'Osservatore cattolico de Milan annonce que M^r Freppel est arrivé lundi matin dans cette ville. Un grand nombre de catholiques, et parmi eux plusieurs membres de l'aristocratie milanaise, avec des équipages de gala, attendaient à la gare l'illustre voyageur, qui s'est rendu d'abord à la cathédrale où il a célébré la messe. M^r Freppel a reçu ensuite plusieurs prêtres et laïques milanais à la sacristie, et s'est rendu au palais du duc Thomas Scotti, dont Sa Grandeur avait accepté la gracieuse hospitalité.

Après quelques instants de repos, l'évêque d'Angers est allé rendre visite à l'archevêque de Milan, puis il a visité le Grand-Séminaire, où il a été l'objet d'une véritable ovation, la bibliothèque Ambrosienne, les bureaux de l'Osservatore cattolico, dont il a félicité et encouragé les vaillants rédacteurs « en bon italien, qu'il parle couramment et élégamment ».

Le journal milanaise ajoute que le soir M^r Freppel a dû se rendre à une grande réunion catholique convoquée en son honneur. C'est le lendemain seulement que Sa Grandeur devait quitter cette hospitalière cité. (Anjou.)

M^r Freppel est rentré à Paris ; il a assisté hier à la Chambre et a défendu le crédit de 45,000 fr. que les républicains ont supprimé à l'évêque de la Guadeloupe.

LAVAL.

Tout le monde se souvient de l'affront fait jadis au groupe de la Danse, qui figure aujourd'hui devant la façade de l'Opéra. Une main inconnue avait brisé une bouteille d'encre sur l'œuvre merveilleuse de Carpeaux.

Un fait de même nature vient de se produire à Laval.

L'année dernière, le ministre des beaux-arts avait offert à cette ville une jolie statue en marbre blanc, de grandeur naturelle. C'était une Psyché, de M. Lavigne, qui avait été fort remarquée au précédent Salon. On avait installé cette œuvre d'art sur une des promenades.

Il y a quelques jours on trouva, le matin, la statue renversée de son socle et complètement mutilée.

La Cour d'assises de la Charente vient de condamner à mort un sieur Pierre-Louis Forgeaud, coupable d'assassinat sur son oncle et sa tante, les époux Forgeaud, demeurant à Angoulême. Le vol avait été le mobile de ce double crime.

Forgeaud (Pierre-Louis), qui n'a que vingt-quatre ans, est né à Nantes. D'une taille au-dessous de la moyenne, d'une physionomie assez insignifiante, Forgeaud avait été pendant un certain temps employé à l'Hôtel-Dieu de Nantes, mais il en avait été renvoyé en raison de sa brutalité.

C'est plus tard, après un court séjour, comme maître d'hôtel, à bord d'un paquebot faisant le service de France en Algérie, qu'il était venu se fixer à Angoulême auprès des parents dont il devait reconnaître les bontés par le plus odieux forfait.

(Espérance du Peuple.)

Avis mortuaire.

Les amis et connaissances de la famille Mollay qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation au convoi funèbre de M. MOLLAY père, sont priés de considérer cet avis comme une invitation.

La cérémonie religieuse aura lieu demain samedi 14 mars, à 9 h. 1/2, à l'église de la Visitation.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Abattoir.

La plus agréable, la plus digestive, la meilleure des liqueurs jaunes, celle qui se rapproche le plus de la grande Chartreuse par sa finesse et la supériorité des produits qui entrent dans sa fabrication, c'est la liqueur de l'ancienne Maison Gallifet de Lyon, qui est vendue à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, le litre 4 fr. 50, le 1/2 litre 2 fr. 50.

Saint-Petersbourg (Russie), 3 mai 1880.

Je me sens l'obligation et le devoir de vous adresser mes remerciements pour le bien-être que j'éprouve, les forces m'ont été rendues, grâce au FER BRAVAIS que j'ai pris pendant plus de deux ans.

— Comte DUBREUIL.
Dans toutes les pharmacies. Exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste,
1, Rue Beaurepaire, SAUMUR
TOUS LES JOURS, DE 9 A 6 HEURES.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 16 mars 1885,

FUALDÈS

Ou le Crime de Rodez
Drame en 7 actes et 8 tableaux, par MM. Dupeuty et Grangé.

Distribution :

Bastide	MM. Jazon.
Le comte de Saint-Andéol.....	Descosse.
Pierre Bancal.....	Moullion.
Jausion.....	Recurt.
Fualdès.....	Allain.
Rémy.....	Lamy.
André.....	Leprin.
Sauveterre.....	Allemand.
Simplice.....	Hennesse.
La Bancal.....	M ^{mes} Moullion.
M ^{me} Manson.....	Robin-Génin.
Madeleine.....	Savigny.
Anne-Benoit.....	Gaëlane Naris.
Mariette.....	Marcelle.
Manon.....	Descosse.
Un greffier.....	MM. Asmire.
Un tambour.....	Louis.
Un domestique.....	Joseph.

Gendarmes, bourgeois, paysans.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 14 mars.

MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, musique de Jules Massenet.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GEORROY.

Sommaire du n^o 219 (samedi 7 mars 1885)

Courrier des enfants: Marcheurs et Coureurs, par A. Brébion. — Les récits de la grand-mère, par Hoffman. — Les illustrations françaises: les bateaux à vapeur; Claude Jouffroy, par A. Eloy. — L'Arbre, par Mélanie Bourotte. — Mendelsobn, par Célanie Carissan. — Anecdote, par M. Nicolle. — Heures de loisir, par Pr. Étienne. — Couverture. — Annonces.

ABONNEMENT: pour la France, un an 10 fr.; six mois 6 fr. — Bureaux: 76, rue des Saints-Pères, Paris.

M^{me} V^e SILVESTRO (DE PARIS)

qui arrive d'une tournée dans la Vienne et l'Anjou, où elle a obtenu de réels succès, de passage à Saumur pour 7 à 8 jours, donne des consultations de **Cartomanie** et lit dans la **Main**.
35, Rue du Portail-Louis, au deuxième.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FÉE DU TRAVAIL

IV. — ACTE DE FOLIE.
(Suite)

Il était onze heures du soir. L'atmosphère sembla chargée d'électricité. Pendant la journée, la chaleur avait été étouffante, et la soirée n'apportait qu'une brise rafraîchissante. Dans un ciel noir, les étoiles paraissaient voilées de brumes; les feuilles se balançaient sous le vent précurseur de l'orage.
Onze heures! et Faujas n'était pas encore rentré, lui, l'homme si exact, si rangé! Il n'était pas venu comme d'habitude dire bonsoir.
Louise, couchée dans son petit lit, reposait, et Rosette écoutait avec inquiétude si Victor n'arriverait pas.
Personne!
Qui pourrait rendre ce qui se passait dans l'âme de la jeune fille? On allait ses pensées?
On frappa à la porte.

— Ah! fit Rosette en mettant la main sur son cœur.

Elle alla ouvrir.

— M^{me} Blanchard? demanda un commissionnaire.

— C'est moi, monsieur.

— Une lettre pour vous. La course est payée.

L'homme se retira, pendant que Rosette ouvrait précipitamment la lettre et s'approchait de la lampe pour mieux voir.

— C'est de Victor, murmura-t-elle, agitée par un tremblement nerveux.

Puisant dans sa volonté de la force et du courage, la jeune fille lut :

• Rosine,

« Malgré tous mes efforts, malgré mes promesses, je ne puis vaincre mes scrupules. Ah! mon amie, excusez-moi, comprenez-moi, vous, sans laquelle désormais je ne pourrais vivre! Vous épouser est le plus grand bonheur qui puisse m'arriver, mon désir le plus vif, mon rêve le plus caressé. Cependant, je ne veux pas être ridicule, et je sens que cela arriverait si nous gardions Louise! Ah! j'ai bien réfléchi à tout ce que cette position aurait d'inacceptable pour le monde. Ce n'est pas de votre vertu dont je doute, ô ma Fée du travail! mais acceptera-t-on que vous, pauvre, vous soyez chargée d'élever cette enfant? Non, on soupçonnera un

intérêt plus naturel, à votre admirable conduite, et, ce soupçon, moi, votre mari, je ne pourrais le supporter, il me rendrait fou! J'ai lutté, je suis vaincu! Rosette, prenez-moi en pitié, songez à notre bonheur mutuel; séparez-vous de Louise, ou vous ne me reverrez plus. Je suis décidé à partir pour Lorient, si vous n'accomplissez pas ce sacrifice qui assurera notre félicité. Aimez-vous donc Louise plus que moi? Je ne puis le croire, car, après tout, elle n'est toujours pour vous qu'une étrangère. J'attends votre décision pour prendre la mienne.

» Plaignez-moi, et, je le répète, comprenez-moi.

» VICTOR FAUJAS. »

Après avoir relu plusieurs fois ce billet si froid, si laconique, Rosette eut comme un accès de folie.

— Oh! c'est horrible, s'écria-t-elle avec une sorte de délire, Victor partir, me quitter, lui! que j'aime, qui est tout pour moi, pauvre orpheline, abandonnée! Si cet honnête homme, au cœur généreux et sincère, m'écrit ainsi, c'est qu'il est malheureux. Dois-je briser sa destinée et la mienne? Pour qui? Pour une étrangère, comme il le dit.

Les idées de la jeune fille devenaient confuses.

Elle mit la main sur sa tête, car il lui sembla que son cerveau allait éclater; des flammes passè-

rent devant ses yeux, un instant son cœur cessa de battre. Tout à coup, poussant un cri profond qui déchira sa poitrine, Rosette se précipita vers le lit de Louise, prit l'enfant endormie, l'enveloppa d'un châle, et partit en l'emportant dans ses bras, égarée, inconsciente de ce qu'elle allait faire.

La rue étoit déserte. Minuit venait de sonner à Notre-Dame de Clignancourt. Le vent soufflait par rafales. La nuit devenait de plus en plus noire; Rosette ne marchait pas, elle courait, sans direction arrêtée. La sueur inondait son visage, ses cheveux dénoués tombaient épars sur ses épaules. Parfois elle trébuchait, mais Louise ne s'éveillait pas. Heureux sommeil!

L'ouvrière allait toujours sans savoir où. Il se faisait un chaos dans ses idées, qui n'étaient pas très-nettes en ce moment.

— Si je savais où est la maison des Enfants assistés, pensait-elle, j'y porterais Louise et je dirais que je l'ai trouvée dans la rue. J'ignore aussi où est la Maternité! Et puis, l'y recevrait-on? Que faire? Je ne peux cependant pas sacrifier le bonheur de toute ma vie pour cette petite créature!

Rosette marchait toujours en pensant à ces choses. Elle arriva sur la route d'Épinay, lorsque l'enfant commença à pleurer. La malheureuse femme chaota en la berçant, comme lorsqu'elle était toute petite; Louise se rendormit.

(A suivre.) PAUL DE LASCAUX.

FAILLITE RAIMBAULT, EMILE.
Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite du sieur Raimbault, négociant en mercerie à Saumur, et en exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le mardi 17 mars 1885, à 9 heures précises du matin, au Tribunal, salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.
(246) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE BELLE MAISON De Commerce

A l'angle des rues du Puits-Neuf et du Marché-Noir, Louée à M. ROCHEREAU, bijoutier, moyennant 1,200 fr. l'an jusqu'au 24 juin 1902, expiration du bail. S'adresser à M^e BRAC. (247)

Etude de M^e BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère dudit M^e BELDENT, Le dimanche 15 mars 1885, à 1 heure de l'après-midi,

La NUE-PROPRIÉTÉ d'un **Titre de Rente** sur l'Etat de 1,100 fr., trois pour cent, n^o 321,133, série 6^e, dépendant de la faillite de M. Louis-Dé-iré Milsonneau, ancien négociant à Saumur, et dont l'usufruit repose sur une tête âgée de 66 ans.

Mise à prix: 10,000 fr. outre les charges. S'adresser, pour les renseignements: 1^o A M. DOUSSAIN, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n^o 10, syndic de la faillite de M. Milsonneau; 2^o A M^e BELDENT, notaire, dépositaire du cahier des charges. (211)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Saumur. L'Agence de la Société Générale, 19, rue du Marché-Noir, Saumur, délivre, sans frais, les Obligations 3 0/0 de la Compagnie des Chemins de fer EST ALGÉRIEN au porteur ou nominatives. (190)

Etude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévéés.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, UNE

Portion de Maison

AVEC SERVITUDES Située au Bois-Barbot, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés; JARDIN et DOUVE faisant face à la gare des marchandises de Saumur. Situation agréable. S'adresser au notaire. (228)

Etude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévéés.

A VENDRE

A L'AMIABLE: I. — La BELLE FERME des Grandes-Demoiselles, située commune de Saint-Lambert-des-Lévéés, à la porte de Saumur, contenant près de 10 hectares, exploitée actuellement par M. Cornilleau. II. — Et une SAPINIÈRE, sise commune de la Breille, près l'étang du Bellay, contenant environ un hectare. Toutes facilités pour les paiements. Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e DEGREGZ, notaire. (229)

Etude de M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A VENDRE

LA BELLE TERRE D'ANGLIERS Près LOUDUN (Vienne) Appartenant à M. le Prince de la Tour d'Auvergne.

1^{er} Lor. — Château moderne, en parfait état, parc entouré de murs, jardin et avenue..... 37 hectares
2^e Lor. — Bois taillis et futaies à l'entrée de la forêt de Scévilles, réputée par ses chasses à courre..... 172 hectares
3^e Lor. — Les fermes du Cloudi et de la Chalopinère..... 79 hectares

S'adresser à M. GOGUET, expert à Niort (Deux-Sèvres), et à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A VENDRE

UNE CHÈVRE Agée de 4 ans. S'adresser au bureau du journal.

VIN à VENDRE

Provenant du Clos de la Fuie (Saumur).

10 barriques, vin rouge 1884, à 130 fr. la barrique.
15 barriques, vin blanc 1884, à 110 fr. la barrique.

S'adresser à M. LULLIER, à la Fuie, ou à M. GAZEAU, à l'Usine à gaz.

A VENDRE

VIN ROUGE récolté 1884, 110 francs les 220 litres. S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à son Garde, à Gizeux, par Bourgueil.

A VENDRE

BOUTEILLES CHAMPENOISES Double renforcées, 80 centilitres S'adresser à M. Charles JADEAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (127)

A VENDRE

Une petite CHARRETTE ANGLAISE capitonée, et une petite JUMENT baie, avec les harnais. S'adresser chez M. TOCHEPORT, carrossier. (125)

Cabinet de M. G. DOUSSAIN, syndic de faillites, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur.

La vente du FONDS de COIFFEUR-PARFUMEUR, dépendant de la faillite Decard, sera faite par le syndic, au siège social, rue d'Orléans, n^o 4, à Saumur, le lundi 23 mars 1885, à une heure du soir. Le Syndic, G. DOUSSAIN. (242)

ON DEMANDE des chevaux à mettre au vert, au mois ou à l'année.

S'adresser à M. Alphonse LENOUX, rue Beaurepaire, ou à M. RAIMBAULT, maréchal, rue de la Fidélité. (219)

REMBOURSEMENT en espèces des valeurs dépréciées par le syndicat de l'Union Orléanaise.

Emissions de la Banque de Prêts à l'Industrie, Crédit général Français, etc., etc. S'adresser, pour le département de Maine-et-Loire, à M. RENARD, ancien notaire, agent d'affaires, 16, rue Verte, à Saumur. (180)

M^{me} MYRRA, la grande et célèbre chiromancienne et cartomancienne de Paris, prêche l'avenir par les cartes et lit dans la main. De passage seulement pour 15 jours à Saumur, reçoit tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, Grand' rue, 41.

DEMOISELLE musicienne comptable commerciale désire trouver une position soit dans une famille ou comme comptable ou caissière. Donnera bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE place de comptable pour quelques heures ou pour la journée entière. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour le 1^{er} mars, un bon JARDINIER pouvant s'occuper de fleurs et légumes. S'adresser à M. ACKERMAN, à Saumur, 2, rue Nationale. (153)

Un JEUNE HOMME de 25 ans, demande une place comme JARDINIER ou pour soigner les chevaux. — Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME sérieux et de confiance demande du travail, le samedi et le dimanche excepté, ou pour quelques heures seulement. S'adresser au bureau du journal.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES **OURTOULE-MARTRES FUMISTE** 28, rue Brault, Saumur. Spécialité de Calorifères Cheminées marbre, faïence et tôle.

Crédit à tout le Monde PAR **L'ÉPARGNE POPULAIRE** Maison de Vente à Crédit par Abonnement ADMINISTRATION ET MAGASINS 3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif, ANGERS SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 MARS 1885.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 10	81 95	Est	791 25	790	Obligations.			Gaz parisien	518 50	518
3 % amortissable	83 50	83 95	Paris-Lyon-Méditerranée	1265	1260	Ville de Paris, oblig. 1865-1866	512	511 25	Est	375	374
3 % (nouveau)	104 75	105 25	Midi	1162 50	1160	— 1865, 4 %	521 50	523	Midi	379 75	379 50
4 1/2 %	109 87	109 95	Nord	1650	1645	— 1869, 3 %	405 50	400 50	Nord	385 75	385
4 1/2 % (nouveau)	109 87	109 95	Orléans	1372 50	1365	— 1871, 5 %	397 50	398	Orléans	382 25	382
Obligations du Trésor	510	509	Ouest	870	880	— 1875, 4 %	520	520	Ouest	381	379
Banque de France	5273	5220	Compagnie parisienne du Gaz	1002 50	1003 50	— 1876, 4 %	519 50	518 50	Paris-Lyon-Méditerranée	381	381
Société Générale	477 50	477 50	Canal de Suez	2140	2105	Bons de liquid. Ville de Paris	528	528	Paris-Bourbonnais	386	380
Comptoir d'escompte	990	990	C. gén. Transatlantique	490	495	Obligations communales 1879	456 25	454	Canal de Suez	580	580
Crédit Lyonnais	545	555				Obligat. foncières 1879 3 %	458	458			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1370	1370				Obligat. foncières 1883 3 %	367	366 25			
Crédit mobilier	286	280									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																				
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR								
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Direct soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir				
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.	Saumur.	6 05	7 24	9 15	3 45	7 50	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44			
6	13	matin	(s'arrête à la Possonnière)	Chacé.	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46		PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56			
9	25	soir		Montreuil.	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	Bourgueil.	8 17	12 09	6 10	9 41			
1	32	express.															PortBoulet	8 26	12 18	6 30	9 50			
4	15	omnibus.															Saumur.	9 13	1 25	7 15	10 26			
7	15	omnibus.																						
10	36	(s'arrête à Angers).																						
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.								
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	13 50	6 10	
8	37	omnibus.		Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 31	9 55	Neuville	6 28	1 28	7 28	
12	48	express.		Lernay	7 02	8 1	2 11	5 1	8 51	Lernay	6 07	9 18	2 2	4 37	8 5	Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	7 56	
4	44	soir, omnibus-mixte.		Brion-s-Thouet	7 14	8 00	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 49	3 30	10 38	
7	4	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.		Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Poitiers	10 39	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 21	11 7	
10	24																							